ARRONDISSEMENT DE LORIENT

MAIRIE DE

LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 21 décembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13148 DU 21 DECEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET:

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nacelle -Travaux toitures

- Vu le Code de la Route,

10 rue Eugène Le Coupannec.

- Vu la demande faite par Toitures Performance ATTILA Lorient-502 rue d'Arvor-56530 GESTEL

Du 15 au 16 janvier 2024

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'une nacelle, il importe de condamner trois places de stationnement.

<u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE 1</u>: Du 15 au 16 janvier 2024, afin de faciliter les travaux, il importe de condamner trois places de stationnement devant le 10 rue Eugène le Coupannec. L'accès au trottoir sera interdit et le demandeur est autorisé à stationner sur la chaussée.

<u>ARTICLE 2</u>: Les panneaux de signalisation seront mis en place 24h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3: La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

<u>ARTICLE 4</u>: Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Patrice VALTON